

## SAINT-PAIR-SUR-MER

Normandie

Résidence « La porte des îles » \*\*\*\*

Réf : 125 020 01  
125 020 02



### ADRESSE DU CENTRE Accueil/Remise des Clés

Village de Vacances La porte des îles

\*\*\*\*

106 rue Sainte Anne  
50380 SAINT PAIR SUR MER

Tél : 02.33.91.27.00

Mail : [portedesiles@laliquenormandie.org](mailto:portedesiles@laliquenormandie.org)

• Horaires d'ouverture :

Été

Samedi : 08h00 à 20h00

Autres jours : 09h00 à 19h00

Automne

Samedi : 09h00 à 20h00

# BIENVENUE !

## Votre séjour à la résidence « La Porte des îles »

### Site

Saint Pair sur mer est une ville de près de 4 000 habitants, située à 3 km de Granville.

Face à la baie du Mont-Saint-Michel et à l'archipel des îles Chausey, le village de vacances est implanté dans un parc verdoyant, face à la mer avec accès direct à la plage et en cœur de bourg. Hébergement labellisé Tourisme et Handicap, la Porte des îles, est idéale pour des vacances au grand air.

Niché sur la côte des plus grandes marées d'Europe, Saint Pair sur Mer, offre de nombreux atouts pour des vacances réussies. C'est le point de départ privilégié pour découvrir cette superbe région riche de culture, de patrimoine et d'histoire.

### Cadre de vie

Au cœur d'un **parc boisé** d'1 hectare, vous trouverez :

En front de mer, un bâtiment avec un hall d'accueil, **deux salles panoramiques de restauration** et un salon-bar, le tout **donnant sur une terrasse en front de mer et ouvrant sur la piscine** chauffée (de mi mai à mi septembre), non surveillée.

Dans le parc, deux bâtiments d'hébergement offrant au rez-de-chaussée, 5 salles d'activités, une laverie, un espace bébé, une salle de remise en forme et des jeux extérieurs pour enfants.

Une **salle polyvalente multi-activités** sonorisée et équipée pour y faire la fête !

## Infos Pratiques

### Arrivée et Départ

- **Remise des clés :**

Vous êtes attendus le premier jour entre 17h00 et 20h00.

En cas d'arrivée tardive, nous vous remercions de bien vouloir nous prévenir.

Après les démarches administratives, un accompagnement individualisé vous permettra de découvrir les lieux.

Votre séjour se terminera le dernier jour à 10h00.

- **Horaires de la réception :**

Tous les jours de la semaine de 9h00 à 19h00.

Notre équipe vous transmettra vos messages, votre courrier et pourront vous fournir des documentations sur la région. Vous y trouverez aussi cartes postales, souvenirs et point presse.

Une réunion d'accueil vous sera proposée le dimanche matin, à l'issue de laquelle, un cocktail de bienvenue vous sera offert

### Services inclus

- **Téléphone** : Réseau tout opérateurs.
- **Stationnement** privé et public
- **WIFI** : Accès gratuit
- **Local de rangement** : oui
- **Kit bébé** : prêt de lit bébé et baignoire (demande à faire avant votre arrivée)
- **Buanderie** : Table à repasser et fer à disposition non transportable dans le logement et machine à laver sur le village de vacances
- **Linge de toilette** sauf pour les séjours en location

## Services avec participation

- **Buanderie**
  - ✓ Achat de lessive possible (1 € la dosette)
  - ✓ Machine à laver sur le village de vacances
- **Repas non inclus dans la prestation que vous avez choisie (du 11/07/20 au 29/08/20 et du 17 au 24/10/20)**
  - ✓ Repas à l'arrivée (pour la location) ou pendant votre séjour (pour la location et demi-pension), sur réservation. Tarifs Adultes : 15€, tarif Enfants : 10€ et gratuit pour les moins de 2 ans.
  - ✓ Panier garni à l'arrivée (pour la location), 12€/personne sur réservation, produits régionaux : 1 entrée, 1 plat (conserves ou bocal), 1 dessert, ¼ de vin ou de cidre, 25 cl d'eau.
  - ✓ Panier repas le jour du départ, sur réservation. Tarif par personne : 10€
- **En location, livraison des courses sur le village de vacances à 20h le premier soir dans votre appartement**
  - ✓ Commande auprès de CARREFOUR CITY de Saint Pair sur Mer, 15 jours avant votre arrivée, en appelant au 02.33.50.17.80.  
Une fois votre commande enregistrée, vous devez rapidement envoyer le règlement par chèque à CARREFOUR CITY Avenue Léon Jozeau-Marigné, 50380 SAINT PAIR SUR MER  
Toute commande non soldée avant votre arrivée, ne pourra être livrée.
- **Formule VIP en pension complète (du 11/07/20 au 29/08/20 et du 17 au 24/10/20)**
  - ✓ Ménage quotidien réalisé : logement de 2/3 pers : 80€/semaine, logement 4/5 pers : 106€/semaine, logement 6/7 pers : 132€/semaine.
- **Formule VIP en location (du 11/07/20 au 29/08/20 et du 17 au 24/10/20)**
  - ✓ Linge de toilette fournis, ménage de fin de séjour réalisé sauf coin cuisine : location de 2/3 pers : 115€/séjour, location 4/5 pers : 174€/séjour, logement 6/7 pers : 230€/séjour.

## SÉJOURS EN NUIT/PETIT DEJEUNER OU PENSION COMPLETE OU DEMI-PENSION

### Hébergement

- 28 chambres de 4 à 7 couchages chacune ouvrant sur 1 terrasse aménagée au 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> étage. Espace parents avec 1 lit double ou 2 lits simples juxtaposables ou mezzanine, espace enfants de 2 à 5 couchages en lits simples, mezzanine ou superposés, espace bureau. Sanitaires complets avec lavabos, douche, WC séparés.
- 2 chambres individuelles (lit 120 cm). Sanitaires complets. Pas de terrasse.
- 2 chambres doubles (2 lits simples juxtaposables). Sanitaires complets. Pas de terrasse.
- 1 chambre double (lit de 140 cm). Sanitaires complets. Pas de terrasse.
- 24 des 33 chambres sont desservies par un ascenseur.

Toutes les chambres sont équipées d'un écran plat mural et d'un accès internet.  
Les draps et les serviettes de table (serviettes en papier) sont fournis.

### Bienvenue aux bébés

Nous mettons à votre disposition un lit bébé (à réserver à l'avance afin que nous puissions l'installer dans votre hébergement), ainsi que la fourniture des draps + baignoire si besoin.

Il n'est pas prévu de chaise haute pour les appartements mais uniquement en salle de restaurant.

**Nous vous rappelons qu'en vertu du décret 95 949 du 25/08/1995, « les couchages en hauteur (lits superposés) ne conviennent pas aux enfants de moins de 6 ans».**

*Rappel : ne dépassez jamais la capacité maximale de personnes autorisées dans le logement. Pour des raisons de sécurité, nous devrions vous en interdire l'accès (exemple un appartement de 6 personnes ne peut-être loué que pour 6 personnes, un bébé étant considéré comme une personne).*

### Le prix comprend

- L'hébergement, en pension complète ou demi-pension (petit-déjeuner et dîner) : du dîner du premier jour au petit déjeuner du dernier jour (vin et cidre inclus) ou la nuit/petit-déjeuner
- L'animation adultes et enfants selon les dates indiquées,
- Le linge de toilette
- Les draps et les lits faits à l'arrivée
- Le ménage de fin de séjour

### Le prix ne comprend pas

- La taxe de séjour (0.80 €/jour / pers de + de 18 ans – tarifs 2020)
- Les dépenses personnelles,
- Les activités mentionnées avec participation

### Restauration

**Pour notre équipe, un seul objectif : UNE RESTAURATION REGIONALE DE QUALITE !**

#### Face à la mer, les yeux sur les îles...!

Vous préférez la fraîcheur de l'intérieur ? Choisissez l'une de nos deux salles de restaurant ! Situées face à la mer, elles vous offrent une vue magnifique sur la pointe de Granville et les Iles Chausey. C'est le soleil qui vous attire ? Alors n'hésitez plus ! Installez-vous en terrasse, face à la mer, à l'ombre d'un parasol, vous profiterez de ce que notre région vous offre avec générosité : l'espace !

#### Horaires des repas :

- **Les petits déjeuners :**  
Vous sont proposés de 08H30 à 10H00, sous forme de buffet.  
Après 10H00 en fonction des périodes, un petit-déjeuner traditionnel (pain, beurre, boisson chaude) vous sera servi au bar.
- **Les déjeuners :**  
Vous sont proposés de 12h00 à 13H00. Ils sont servis à table en salle ou terrasse. Un goûter pour les enfants sera mis à votre disposition à l'accueil à partir de 16h30.
- **Les dîners :**  
Vous sont proposés de 19H00 à 20H00. Ils sont servis à table en salle ou en terrasse.
- **Prestations :**
  - ✓ Notre équipe vous attend et vous propose un cadre convivial et chaleureux.
  - ✓ Le vin et le cidre à table sont à discrétion.
  - ✓ Un repas régional est organisé chaque semaine.
  - ✓ Possibilité de commander la veille des paniers repas pour les sorties à la journée pour la pension complète.
  - ✓ Possibilité de servir un plat de remplacement en cas de allergies spécifiques (prévenir en amont).
  - ✓ Possibilité d'inviter des personnes extérieures (prévenir l'accueil 24h00 à l'avance) :
  - ✓ Tarifs repas adultes : 15 € - Tarifs enfants (- de 12 ans) : 10 € - Tarifs bébés : Gratuit jusqu'à 2 ans
  - ✓ Tarif panier repas : 10 €

#### Enfants :

- ✓ Repas adaptés
- ✓ Des chaises hautes sont fournies pour les repas

## Entretien de votre logement

Un état des lieux sera effectué avant votre arrivée et vous sera donné pour vérification (à nous retourner après votre installation) et à votre départ

- Durant votre séjour : vous êtes responsable de l'entretien de votre appartement. Le matériel d'entretien vous sera fourni à la demande.
- A votre départ : le ménage de fin de séjour sera effectué par notre personnel. Toutefois, merci de rendre une chambre propre.

Le ménage des lieux de vie collectifs est fait quotidiennement.

# SÉJOURS EN LOCATION

## Hébergement

Tous les appartements sont situés au 2<sup>ème</sup> étage, sans balcon ni terrasse, ni ascenseur.

Un appartement de 6/7 personnes, accessible aux personnes à mobilité réduite, situé au rez-de chaussée.

- Appartements de 3/4 couchages : 4 appartements en enfilades composés d'un séjour avec coin kitchenette équipée (+ four combiné micro-ondes/grill, lave vaisselle, réfrigérateur avec partie congélation), espace repas, lits gigogne, 1 chambre cabine avec 1 lit mezzanine (1 lit 140 + 1 lit simple). Sanitaires complets.
- Appartements de 5/6 couchages : 4 appartements en enfilades composés d'un séjour avec coin kitchenette équipée (+ four combiné micro-ondes/grill, lave vaisselle, réfrigérateur avec partie congélation), espace repas, lit gigogne, 1 chambre cabine avec 1 lit mezzanine (1 lit de 140 + 1 lit simple), 1 chambre avec 1 lit double ou 2 lits simples juxtaposables. Sanitaires complets.
- Appartement PMR de 6/7 personnes : un appartement composé d'un séjour avec coin kitchenette équipée (+four combiné micro-ondes/grill, lave vaisselle, réfrigérateur avec partie congélation), espace repas, canapé, 1 chambre avec 1 lit double, 1 chambre avec 2 lits simples juxtaposables et 1 chambre avec 1 lit mezzanine (1 lit 140 + 1 lit simple). Sanitaires complets (1 salle d'eau + WC et 1 WC indépendant)

Tous les appartements sont équipés d'un écran plat mural et d'un accès internet.

Dans chaque appartement :

- Les draps sont fournis et les lits sont faits à l'arrivée.
- Possibilité de plats chauds à emporter et de repas au restaurant du village-club (avec supplément).

### Bébés – Accueil à partir de 3 mois

Nous vous proposons un prêt de lit bébé (à réserver à l'avance), ainsi que la fourniture des draps + baignoire si besoin.

Il n'est pas prévu de chaise haute pour les appartements mais uniquement en salle de restaurant.

**Nous vous rappelons qu'en vertu du décret 95 949 du 25/08/1995, « les couchages en hauteur (lits superposés) ne conviennent pas aux enfants de moins de 6 ans».**

*Rappel : ne dépassez jamais la capacité maximale de personnes autorisées dans le logement. Pour des raisons de sécurité, nous devrions vous en interdire l'accès (exemple un appartement de 6 personnes ne peut-être loué que pour 6 personnes, un bébé étant considéré comme une personne).*

## Le prix comprend

- La location du 1er jour 17H00 au dernier jour 10H00,
- La fourniture des draps, les lits faits à l'arrivée
- L'animation adultes et les animations enfants suivant les dates indiquées en brochure.

## Le prix ne comprend pas

- La caution de 200 € à verser à l'arrivée, qui sera restituée au départ après état des lieux,
- Les repas, (possibilité avec supplément de les prendre en salle, ou à emporter).
- Le ménage de fin de séjour, appartement 3/4 et 5/6 personnes 72€ / 6/7 personnes 81€
- La taxe de séjour de 0,80 € par adulte de plus de 18 ans (tarif 2020),
- Le linge de toilette (9 €/ semaine le kit de linge de toilette qui comprend 1 drap de bain, 1 petite serviette et 2 gants de toilette),
- Les dépenses personnelles.

## Entretien de votre logement

Un état des lieux sera effectué lors de votre arrivée et de votre départ.

- **A votre arrivée** : nous vous remettons un logement propre et équipé ainsi qu'une feuille d'inventaire. Nous vous remercions de remettre votre feuille d'inventaire au plus tard le lendemain matin suivant votre arrivée à l'accueil en indiquant les manques éventuels. Dans le cas où vous constateriez une anomalie dans votre logement, signalez-le à l'accueil le plus rapidement possible afin que nous fassions intervenir notre équipe d'entretien.
- **Durant votre séjour** : vous trouverez dans votre logement le matériel de base vous permettant d'assurer l'entretien de votre logement.
- **A votre départ** : nous vous conseillons de prendre rendez-vous à l'accueil la veille de votre départ afin de déterminer l'heure de rendez-vous pour l'état des lieux.

Nous vous rappelons que vous devez rendre un logement propre. Si vous le souhaitez, vous pouvez réserver un forfait ménage. Dans ce cas, le ménage sera effectué par notre personnel et le forfait refacturé pour un appartement 3/4 et 5/6 personnes 72€ / 6/7 personnes 81€.

## Loisirs

### Inclus en accès libre

#### PISCINE

- Découverte et chauffée (non surveillée et non accessible aux personnes à mobilité réduite)
- Parasols et transats
- Profondeur : Mini : 1 m 20 - Maxi : 1 m 60 – Surface : 12 m x 6 m
- Période d'ouverture : Mi mai à mi septembre

#### DIVERS

- Espace jeux.
- Bar avec grand écran
- Salle de spectacle
- Salle de remise en forme (mineur uniquement accompagné)
- Cabane à livres
- Salle de ping-pong + table extérieure
- Machine à laver sur le village de vacances

### Avec participation

#### SAUNA et SOINS DU CORPS (sur réservation)

- Sur le village de vacances

## **Animations** (inclus du 11/07 au 29/08/2020)

- **Activités sportives :**
  - ✓ Aquagym, réveil musculaire, gym douce... : 2 séances d'1H00
  - ✓ Tournoi multisports, pétanque, rallye découverte, ping-pong
- **Activités diverses :**
  - ✓ Balades pédestres (Vallée du Lude, découverte de Saint Pair...)
  - ✓ Pêche à pied ou découverte d'une pêcherie
  - ✓ Visite de Granville (les ports et la haute ville) : 3H00
  - ✓ Découverte du patrimoine : Traversée de la Baie et visite du Mont St-Michel (à la journée).
  - ✓ Jeux apéro

Diverses soirées animées : soirée familiale, soirée spectacle, soirée dansante et soirée normande.

## **Animations** (inclus du 17/10 au 24/10/20)

- **Activités**

Découverte du patrimoine normand : Sorties pédestres dans les havres dunaires et rocheux. Pêche à pied en famille. Visite de la cité médiévale de Granville et ses ports.

En soirée : jeux, dégustation des produits du terroir, diaporama sur la région.

## Pour les enfants et ados

### **Animations et clubs** (inclus du 11/07 au 29/08/2020, du lundi au vendredi)

#### **Trois clubs, avec encadrement spécialisé, accueillent vos enfants pour leur plus grand plaisir !**

- **Le mini-club** accueille vos enfants de 3 à 5 ans, durant 4 ½ journées et 2 journées continues par semaine + 1 soirée avec repas. L'équipe proposera de nombreux ateliers créatifs, sportifs, des jeux de plage et des balades.
- **Le club-enfants** accueille les juniors de 6 à 11 ans durant 4 ½ journées et 2 journées continues par semaine + 1 soirée avec repas. L'équipe d'encadrement proposera des jeux, des ateliers, des balades et des visites découverte au grand plaisir des jeunes vacanciers.
- **Le club-jeunes** accueille les plus de 12 ans durant 4 ½ journées + 2 journées continues + 1 soirée pour des animations spécialement adaptées à cette tranche d'âge: Ateliers divers, balades, jeux sportifs, jeux, visites...seront assurés par notre équipe d'animation. Le programme sera défini en concertation avec les jeunes.

### **Animations et clubs** (inclus du 17/10 au 24/10/2020)

#### **Deux clubs, avec encadrement spécialisé, accueillent vos enfants pour leur plus grand plaisir !**

- Le club-enfants accueille les juniors de 6 à 11 ans du lundi au vendredi durant 2 ½ journées et 1 journée continue par semaine. L'équipe d'encadrement proposera des jeux, des ateliers, des balades et des visites découverte au grand plaisir des jeunes vacanciers.
- Le club-jeunes accueille les plus de 12 ans du lundi au vendredi durant 2 ½ journées et 1 journée continue pour des animations spécialement adaptées à cette tranche d'âge: Ateliers divers, balades, jeux sportifs, jeux, visites...seront animés par notre équipe d'animation.

### Activités et excursions possibles à proximité (non incluses) :

Vous pourrez découvrir :

- L'abbaye du **Mont Saint-Michel**, merveille mondiale
- Les **Iles Chausey**, à seulement quelques encablures de la côte
- **Jersey et Guernesey**, les îles Anglo Normandes, un autre monde
- Bayeux et la tapisserie de la Reine-Mathilde
- Caen et le Mémorial pour la Paix
- Saint-Malo, cité des corsaires
- Villedieu les Poêles, capitale du cuivre
- le Cap de la Hague
- le Nez de Jobourg
- les plages du débarquement.

### Attention ! Si vous souhaitez visiter Jersey ou Guernesey :

Chacun des membres de la famille doit être en possession de sa carte d'identité. Les mineurs doivent de surcroît avoir une autorisation de sortie de territoire.

OFFICE DE TOURISME :

Office de tourisme de St PAIR  
50380 Saint Pair sur mer  
02 33 50 52 77

## Les accès :

### → Par la route :

- PARIS/CAEN par A13, puis CAEN/GRANVILLE par A 84. Sortie Granville à hauteur de Villedieu les Poêles. Puis 20 Kms de nationale jusqu'à Granville. De Granville, prendre direction St Pair sur Mer. Aller jusqu'à la place de l'église et prendre la route de la côte, direction Jullouville. L'entrée du village de vacances se trouve à 100m à droite.
- RENNES/GRANVILLE par A 84. Suivre comme ci-dessus.

### → Par le train :

- Gare de GRANVILLE (4 km) direct de PARIS-Montparnasse. Taxis sur la place de la gare (environ 15 €).
- Autocar régulier en direction de ST-PAIR/AVRANCHES : Départs fréquents, arrêt juste à l'entrée du Village de vacances. Accueil possible en gare de GRANVILLE (7 € par personne aller/retour et gratuit pour les – de 2 ans, ATTENTION 1 horaire navette aller et 1 horaire navette retour).
- Bus MANEO Ligne 4

Toutes nos équipes se mobilisent pour que vous passiez un agréable séjour !



## PENSEZ-Y

- Votre confirmation d'inscription
- La taxe de séjour de 0,80 €/nuit/ personne plus de 18 ans (tarif 2020)
- Les animaux ne sont pas admis dans le centre

**IMPORTANT :** Dans le cas où vous auriez des demandes ou des souhaits particuliers, nous vous remercions de nous les adresser par mail ou courrier en précisant votre nom et vos dates de séjour, au minimum 2 semaines avant votre séjour. Dans la mesure du possible, nous répondrons à votre demande. Dans le cas contraire, nous vous en informerons rapidement.

**FICHE D'APPRECIATION :** dans le souci d'amélioration constante de nos réalisations, les remarques de nos participants nous sont précieuses. C'est pourquoi nous vous remercions par avance de bien vouloir retourner au "bureau qualité" votre fiche d'appréciations.

## Assurance

### LOCATION :

S'agissant de l'ensemble des produits de location d'appartements, aucune assurance n'est incluse dans nos prix de vente. Ce type de prestation ne couvre que l'acte de location sans aucune autre prestation ou activité. Nous vous rappelons qu'il relève du choix et de la responsabilité de chaque participant de souscrire auprès de l'assureur de son choix les assurances concernant les risques locatifs temporaires. S'agissant de locations d'appartements intégrés dans une structure Vacances Passion qui offre des prestations et des activités, il va de soi que l'ensemble des prestations et activités organisées en complément optionnel par Vacances Passion entrent dans le cadre des assurances souscrites par Vacances Passion au bénéfice de tous ses usagers.

### PENSION-COMLETE :

Toute disparition ou détérioration d'objets devra impérativement être signalée au directeur dès que vous vous en apercevrez et, en tout état de cause, avant la fin du séjour. L'assurance ne pourra intervenir après la fin du séjour.

Nous vous rappelons que les pertes d'objets, les vols dans les véhicules, les bijoux, les espèces, les bicyclettes ne sont pas garantis par l'assurance.

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la sécurité sociale et de la mutuelle.

**Vacances Passion**  
**21 rue Saint Fargeau – CS 72021 - 75989 PARIS CEDEX 20**

Inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours Certification d'Immatriculation : IM 075 100 379  
Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04

[www.vacances-passion.org](http://www.vacances-passion.org)





# GUIDE SANITAIRE POUR LES VILLAGES VACANCES DANS LE CONTEXTE DE COVID-19

version 6 du 9 juin 2020

# ●SOMMAIRE●

<b>Fiche votre personnel .....</b>	<b>page 3-4</b>
<b>Fiche ménage .....</b>	<b>page 5</b>
<b>Fiche accueil-réception .....</b>	<b>page 6-7</b>
<b>Fiche restauration .....</b>	<b>page 7</b>
<b>Fiche piscine .....</b>	<b>page 8</b>
<b>Fiche animations.....</b>	<b>page 9</b>
<b>Fiche cas suspects .....</b>	<b>page 10</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>page 11-13</b>

# VOTRE PERSONNEL



## ORGANISATION



- Nomination d'un référent de l'application des mesures de prévention COVID-19 au sein de chaque structure.  
Il(elle) aura notamment la responsabilité de :
  - Mettre en place les mesures générales ainsi que celles spécifiques à l'exploitation de son site,
  - Prendre les actions préventives et correctives ainsi qu'effectuer l'amélioration continue de l'application des mesures sanitaires,
  - S'assurer que le personnel est correctement sensibilisé, formé et applique les mesures de prévention des risques sanitaires,
  - Appliquer la procédure en cas de suspicion de cas de COVID-19,
  - S'assurer de la conformité des mesures et procédures en lien avec les demandes du gouvernement,
  - Maintenir à jour l'ensemble des procédures,
  - S'assurer du suivi des stocks d'équipements, matériels et produits,
  - Mettre à jour les documents de référence,
  - Effectuer régulièrement un bilan de l'application des procédures de sécurisation sanitaire,
  - S'assurer de la mise à jour et de la conservation et de la mise à disposition des documents de procédures liés au COVID-19.
- Organisation de l'arrivée des collaborateurs par un espace où seront installé le nécessaire de désinfection (savon ou gel hydroalcoolique) et remis les dispositifs de protection (masques grand public, gants pour certaines fonctions).
- Dans les structures où cela s'applique et est possible, réorganisation des plannings afin de limiter les regroupements de collaborateurs à un poste de travail donné.
- Organisation des horaires et des lieux de repas du personnel afin d'appliquer les règles de distance et les gestes barrières.
- Pour les métiers concernés, vérification de la sectorisation et de la protection des tenues propres dans les vestiaires. Prévoir un changement de tenue de travail à chaque prise de poste et prévoir la fréquence de lavage en conséquence.  
Le linge sale devra être disposé dans des sacs spécifiques accessibles sans manipulation manuelle.
- Organisation de la sortie des collaborateurs par un espace où sera installée une poubelle (à commande non manuelle et contenant un sac poubelle doublé) destinée au jet des éléments de protection jetables.



## SENSIBILISATION ET FORMATION

- Mise à disposition d'un guide (tutoriel/e-learning, ou autre format) sur les mesures barrières pour les salariés dans le cadre de l'exercice de leur métier.
- Réalisation de réunions d'information (sur la base des éléments du guide) avec l'ensemble des collaborateurs pour transmettre les nouvelles procédures et ainsi les sensibiliser aux risques et aux nouveaux protocoles à mettre en place avec des sessions spécifiques selon les différents services (réception, étages, restaurant, back office, ...). Privilégier les réunions téléphoniques.
- Une communication spécifique sur la localisation des différents points de lavage des mains et/ou des distributeurs de gel hydroalcoolique sera réalisée sur site. Des supports visuels judicieusement placés rappelleront les étapes nécessaires pour se laver les mains efficacement.
- Des supports visuels rappelleront la bonne procédure pour mettre/porter et enlever un masque.
- Diffusion à destination des salariés d'un référentiel de bonnes pratiques ainsi que sensibilisation pour qu'ils puissent signaler/alérer les situations anormales sur le lieu de travail.
- Possibilité d'administration de questionnaires pour s'assurer du correct niveau d'information du personnel si nécessaire.



## RELATIONS AVEC LES PRESTATAIRES-FOURNISSEURS

- Sensibilisation et information préalable à destination des prestataires extérieurs intervenant dans l'établissement (restriction des accès, respect des gestes barrières pour les livreurs, mise à disposition de gel hydroalcoolique...).

# MÉNAGE

## & DÉSINFECTION



### ORGANISATION

- Protocole complet sanitaire et hygiène revu pour tenir compte des spécificités du virus et adapté à chaque espace (mis à jour régulièrement). Cela comprendra notamment, mais pas uniquement : utilisation de nouveaux produits désinfectants si ceux existants ne suffisent pas, nettoyage plus régulier des poignées de portes...
- Augmentation de la fréquence de lavage des uniformes.
- Procédure renforcée de nettoyage des zones sensibles et en «back office».
- Mise en place spécifique de procédures de gestions des déchets dès que la poubelle est pleine, mettre le sac dans un 2ème sac poubelle 24h avant la mise dans la filière d'ordures.
- Augmenter l'aération des parties communes. Créer des rondes de désinfections régulières dans les espaces communs pendant les périodes d'ouverture. Insister sur la désinfection des parties fréquemment touchées (poignées de portes, interrupteurs..). Afficher de manière visible au public les horaires de rondes de désinfection de l'espace.



### ESPACES PRIVATIFS

- Le ménage doit être effectué avec un masque.
- Désinfection des logements par pulvérisation de virucide sur certains villages et aération maximale.
- Révision du planning de nettoyage des hébergements pour éviter autant que possible le travail en duo.
- Privilégier un nettoyage-désinfection humide. Insister sur les parties fréquemment touchées (poignées de portes, interrupteurs, dossiers de chaises..).
- Encadrer l'étape de récupération du linge et des draps (si service disponible) dans le respect de la Fiche Métier rédigée par le Ministère du travail.  
Respecter idéalement un temps de latence d'au moins 3 heures avant la prise en charge des draps et du linge.
- Laver le linge de lit entre chaque client avec un cycle de lavage adéquat (cycle de 30 mn à 60°C minimum), en incluant également les parures de lit et les protège oreillers et matelas qui peuvent être également à usage unique.
  - lorsqu'un logement se libère, placer le linge de lit sale dans un sac à usage unique. L'ensachage du linge de lit sale doit être réalisé dans le logement du client, et de préférence par le client lui-même.
  - en cours de séjour, les clients doivent placer leur linge sale dans un sac hermétique à usage unique leur ayant été fourni préalablement, et de préférence le déposer à l'extérieur du logement devant leur porte sur une plage horaire fixée.
- Demander aux clients de démarrer un programme lave-vaisselle à 60°C avec la vaisselle qu'ils ont utilisée avant de quitter le logement.

# ACCUEIL-RÉCEPTION



## ORGANISATION

- À titre préventif avoir à disposition des publics des kits (masques, gel, etc.), et les inciter à se nettoyer les mains avec la solution hydroalcoolique ou savon, à tous les points de contact du parcours client, et plus particulièrement à l'entrée et la sortie des espaces particulièrement sujets à densification (entrée des bâtiments, sanitaires, restauration, réception...).
- Dans les espaces intérieurs rappeler aux clients qu'ils doivent porter un masque grand public conforme, propre et correctement mis à l'entrée pendant les déplacements. Dans les espaces extérieurs le port du masque n'est requis que lorsque le respect de la distance de sécurité est incertain.
- Réaménager les espaces de manière à faire respecter les distances de sécurité sanitaire : 1 mètre entre chaque personne.
- Equipement des comptoirs d'accueil (caisse, réception...) de pare-haleines en plexiglass + masques pour le personnel de réception.
- Dans les structures où cela est possible (notamment en haut de gamme) mise à disposition complémentaire de contenants individuels de gel désinfectant dans le coffret de produits d'accueil.



## CIRCULATION

- Mise en place d'éléments de signalisation spécifique (marquage au sol, mural, sur les sièges...), voire de séparation en plexiglas quand cela est possible pour garantir le maintien des distances de sécurité, entre les clients, y compris dans les files d'attente susceptibles de se former à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement.
- Dès que possible, s'assurer de la fluidité des files d'attente et du respect du marquage au sol.
- Espaces d'attente : réduction/suppression des espaces d'attente ou réduction du nombre de places assises, de manière à ce que les distances entre individus soient respectées.
- Dès que possible, ségrégation des flux entrées et sorties des clients et/ou marque de sens de circulation à l'intérieur des établissements (couloirs, allées...).
- Mettre à disposition des distributeurs de produits hydroalcooliques dans les parties communes les plus fréquentées.



## PAIEMENT

- Favoriser le paiement par carte bancaire si possible sans contact. Désinfecter systématiquement les terminaux de paiement. Accepter les pourboires par CB.
- Dès que possible, développement de solutions “Contactless Experience” avec des applications mobiles de paiement (par exemple, par scan du code barre) pour réduire les délais d’attente.



## COMMUNICATION

- - Affichage et communication des règles d’hygiène, de distanciation et des gestes barrières dans l’ensemble des espaces.  
- Brief rapide de sensibilisation des clients à l’accueil de l’établissement.
- Communiquer largement sur cette charte : emailing pré-séjour, site internet, affichage dans les établissements, appli, TV en chambre (si applicable), chevalet... en interne et en externe  
Notamment communiquer en amont pour que les clients apportent leurs propres masques pour toute personne de plus de 11 ans.

# RESTAURATION

## OU SALLE DE PETIT-DÉJEUNER



## ORGANISATION

- Disposition laissant 1m minimum de distance entre chaque table.
- Une cellule familiale par table (maximum 10 personnes).
- Port du masque pour les serveurs.
- Port du masque pour les clients lors des déplacements.
- Dans les structures où cela s’applique et est pertinent, possibilité de création d’un espace de restauration temporaire dans le hall s’il est plus grand que la salle de restaurant/petit-déjeuner
- Accentuer les process hygiène de cuisine et notamment réception des marchandises, nettoyage des produits ...  
Mise en place d’un process de lavage des mains toutes les 30 minutes pour tous les collaborateurs.
- Port obligatoire du masque et de gants pour les équipes manipulant des aliments
- Pas de buffet (sauf géré par un serveur).



# LES PISCINES

## OU ESPACES AQUATIQUES



### ORGANISATION



- Limitation de la capacité d'accueil des piscines et espaces aquatiques, suivant les prescriptions du HCSP\* , pour permettre la mise en place de la distanciation sociale et respecter les recommandations des autorités.

Pour les piscines, intérieures privilégier les ventilations/ ouvertures naturelles cet été.

\*Rappel : la capacité d'accueil des piscines est le nombre maximal de personnes (baigneurs et non baigneurs) pouvant se trouver simultanément dans l'établissement.

- Réglementairement, pour les piscines couvertes, cette capacité ne peut pas dépasser 1 baigneur par mètre carré (m<sup>2</sup>) de plan d'eau. Il paraît toutefois plus sûr de compter 2 baigneurs pour 3 m<sup>2</sup>, voire 1 pour 2 m<sup>2</sup>.
- Réglementairement, pour les piscines en plein air, cette capacité ne peut pas dépasser 3 baigneurs pour 2 m<sup>2</sup> de plan d'eau.

***NB : Le HCSP maintient la recommandation des 4m<sup>2</sup> entre chaque baigneur dans et en dehors des bassins extérieurs ou intérieurs ce qui conditionne le taux de fréquentation. Cette mesure est maintenue provisoirement en cette période de déconfinement et sera rapidement ré-évaluée après le 22 juin.***

- Organiser l'entrée avec marquage au sol pour respecter les règles de distanciation et si possible sens de circulation pour éviter que les entrants se croisent avec les sortants.  
Affichage à l'entrée des gestes barrières, règles de distanciation, restrictions d'accès (habituelles + troubles respiratoires et digestifs).  
Affichage dans les sanitaires et près des bassins des gestes barrières et règles de distanciation.
- Ajuster les réglages de l'eau pour être toujours dans le haut de l'abaque en termes de chlore actif dans l'eau.
- Réduire ou supprimer (si désinfection trop difficile) les mobiliers type transats afin de respecter la distanciation sociale et de faciliter le nettoyage des plages du bassin.
- Mise à disposition de gel et produits désinfectants dans les vestiaires.  
Fermer les vestiaires collectifs.  
Supprimer le prêt de matériel/jeux aux baigneurs.  
Supprimer sèche-cheveux et sèche-mains à air pulsé.
- Nettoyer plus souvent les plages-piscines en insistant sur les zones fréquemment touchées par les nageurs.  
Afficher le protocole de nettoyage et désinfection : produits utilisés, fiche horodatée signée par le collaborateur.
- Dans les pataugeoires, recommander le port du maillot-couche.

# ANIMATIONS



## ORGANISATION

- Adapter le programme d'animations et l'ouverture des services et installations aux exigences sanitaires et aux décisions du gouvernement.
- Réduction du nombre d'événements collectifs : pas ou moins de réunions d'information, programme extérieur renforcé, respect des normes de distanciation, animations sportives individuelles (fin des activités sportives collectives : beach-volley, football).
- Revue du programme d'animations en limitant à 10 personnes maximum par groupe et en assurant le respect de la distanciation physique.
- Port du masque obligatoire pour les encadrants

## ET POUR LES CLUBS ENFANTS ?

- Possibilité de prise de température dans les clubs enfants si recommandé (sous réserve de disponibilité du matériel et d'autorisation de le faire).
- Revue du programme d'animations en limitant à 15 enfants maximum par groupe et en assurant le respect de la distanciation physique.



## NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

- Aération par les fenêtres extérieures le plus fréquemment possible avant l'arrivée des enfants et entre chaque activité
- Normes espaces enfants similaires aux espaces scolaires (application normes écoles), nettoyage systématique des mains à l'arrivée et nettoyage des jeux après utilisation, etc.
- Entretien des locaux effectué en utilisant les procédures et produits virucides cf. page 5 avec une plus grande fréquence (2 fois par jour) et en insistant sur les zones fréquemment touchées.



# CAS SUSPECTS



## DÉTECTION DU VIRUS

- S'assurer de la mise en place et du respect des protocoles de gestion en cas de suspicion de contagion au COVID-19
- Mise en place d'un engagement entre les parties de déclaration en cas de symptôme COVID-19
- Tous les employés ou tiers (clients, fournisseurs & intervenants) présentant des symptômes (difficultés respiratoires, perte de goût ou d'odorat...), seront invités par l'organisation à consulter immédiatement un médecin référent, Centre Covid ou autre organisme sanitaire local de référence.
- Sensibiliser les clients aux gestes barrières et les inviter à effectuer un contrôle de leur température si nécessaire.
- Les clients seront également incités à informer la structure d'accueil en cas de contamination post séjour.



## MISE EN ISOLEMENT

- Mise en quarantaine de 14 jours de tout employé avec fièvre et/ou autres symptômes du COVID-19
- Mise à disposition d'un espace dédié d'isolement et de conseil médical pour les clients découvrant des symptômes pendant l'événement, le voyage ou un séjour hébergé..
- Procédure de mise en isolement suite à la découverte d'un cas suspect sur site (appliqué pour tout employé, client ou tiers intervenant sur site), comprenant :
  - Mise à disposition d'un espace pour les personnes présentant les symptômes
  - Appel du centre 15 ou d'un médecin
  - Déclenchement des procédures d'isolement des personnes ayant été en contact rapproché avec les personnes infectées potentiellement
  - Déclenchement des procédures de nettoyage et désinfection renforcées.

# ANNEXE 1

## COMMENT PORTER UN MASQUE?

COVID-19

### PORTER UN MASQUE, POUR MIEUX NOUS PROTÉGER



Se laver les mains **avant**  
de mettre son masque  
et **après** l'avoir retiré



Mettre et enlever  
le masque en le prenant  
par les lanières



Couvrir le nez  
et la bouche



Une fois posé,  
ne plus le toucher



Après utilisation, le mettre  
dans un sac plastique et le jeter  
**ou** s'il est en tissu, le laver  
à 60° pendant 30 min

**Le masque est un moyen de protection complémentaire  
qui ne remplace pas les gestes barrières**



# ANNEXE 2

## DISTANCIATION SOCIALE



COVID-19

### ALERTE CORONAVIRUS

**Pour tenir la maladie à distance,  
restez toujours à plus d'un mètre  
les uns des autres**



Vous avez des questions  
sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

**0 800 130 000**

(appel gratuit)

## ANNEXE 3

### NOTRE ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE

COVID-19

# Notre établissement s'engage

à respecter  
les consignes sanitaires

Date et mention de l'établissement

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**